

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2025

L' an 2025 et le 11 avril à 19 heures 05, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, Mairie de Villereau sous la présidence de Mr MAILLARD, le maire.

Présents : M. MAILLARD Adrien, Maire, Mme HERVOUET Simone, 1ère Adjointe, Mme DEPARIS Karine, MM : LEVEQUE Maxence, MOYON Julien, STERN Paul-Alexandre, TOMA Mugolino,

Absents excusés : Mr FONTVERNE Claude donne pouvoir à M. STERN Paul-Alexandre ; Mme PASQUIET Jennifer donne pouvoir à Mme DEPARIS Karine.

Absents : MM CAMUS Jean-Jacques et PELLE David.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 01/04/2025

Date d'affichage : 01/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. MOYON Julien

SOMMAIRE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 17 MARS 2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

VOTE DUBUDGET PRIMITIF 2025

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Julien MOYON est désigné secrétaire de séance. Le Conseil Municipal est ensuite passé à l'examen des points suivants.

VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2024

L'imprimé du procès-verbal est mis à disposition des conseillers. Les conseillers municipaux ne font part d'aucune remarque et approuvent le procès-verbal par la signature de la fiche d'émargement.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

réf : 2025 D 004

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Service de Gestion Comptable de Pithiviers) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du comptable public du Service de Gestion Comptable de Pithiviers pour l'exercice 2024 (budget principal),

DONNE tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

réf : 2025 D 005

Vu l'article 1612-12 du CGCT "L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, (...) après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice (...). Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2024.

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire hors de la salle du conseil.

Considérant que le Conseil Municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif, procède en application de l'article L2121-14 du CGCT à l'élection d'un autre président de séance que Monsieur le Maire,

Considérant que le Conseil Municipal confie la présidence de l'assemblée à l'occasion du vote du Compte Administratif à Mme HERVOUET Simone, doyenne de ses membres.

Hors de la présence de M. Adrien MAILLARD, Maire, le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2024.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2024 (budget principal),

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	314 970,18 €	7 998,15 €
Dépenses	275 692,97 €	66 930,24 €
Résultat de l'exercice 2024	39 277,21 €	- 58 932,09 €
Résultat antérieur	108 285,89 €	96 922,10 €
Résultat cumulé	147 563,10 €	37 990,01 €

DONNE tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS 2024
réf : 2025 D 006

Le compte administratif de la commune fait apparaître un excédent de clôture de 185 553,11 € en 2024 se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	66 930,24 €
Recettes d'investissement :	7 998,15 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 58 932,09 €
Résultat antérieur	96 922,10 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	37 990,01 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	275 692,97 €
Recettes de fonctionnement :	314 970,18 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	39 277,21 €
Résultat antérieur	108 285,89 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	147 563,10 €

Ainsi, il est proposé que le résultat de clôture du budget fonctionnement d'un montant de 147 563,10 € soit affecté au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) pour le montant total de 147 563,10 €.

L'excédent de clôture du budget d'investissement est affecté au compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) pour la somme de 37 990,01 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 147 563,10 €,

DECIDE de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) pour la somme de 37 990,01 €,

DONNE tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025
réf : 2025 D 007

Considérant la présentation de l'état 1259,

M. le Maire rappelle les taux actuels d'imposition votés en 2024 :

- pour la taxe foncière sur le bâti : 43,44 %,
- pour la taxe foncière sur le non bâti : 44,50 %,
- pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,00 %

Il rappelle également que ces taux ont fait l'objet d'une augmentation au titre de l'année 2024 correspondant à :

- pour la taxe foncière sur le bâti : 20,67 % d'augmentation,
- pour la taxe foncière sur le non bâti : 18,73 % d'augmentation,
- pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 28,10 % d'augmentation.

Pour l'année 2025, en l'absence de projets significatifs mis en œuvre avant la fin du mandat, il est proposé de diminuer les taux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VOTE les taux pour l'année 2025 :

- Taxe foncière sur le bâti : 41,31 %, soit une diminution de 4,90 %,
- Taxe foncière sur le non bâti : 42,32 %, soit une diminution de 4,90 %,
- Taxe d'habitation : 13,4 %, soit une diminution de 4,90 %.

DONNE tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier

A l'unanimité

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025
réf : 2025 D 008

M. le Maire indique que des dossiers de demande de subvention ont été reçus en mairie.

Après étude de ces dossiers par les membres du Conseil Municipal, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT 2023	MONTANT 2024	MONTANT DEMANDE 2025	MONTANT PROPOSE 2025	OBSERVATIONS
LOISIRS POUR TOUS	950 € (dont 800 € subvention exceptionnelle)	250 €	700 €	150 €	
COMITE DES FETES	150 €	650 €	150 €	150 €	
LA FRATERNELLE	0 €	200 €	0 €	0 €	
DON DU SANG NEUVILLE	0 €	150 €	Non précisé	150 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE	791 € (dont 350 € subvention exceptionnelle)	848 € + 47 € / enfant + 450 € (rempl. livres)	1013 €	750 €	
COLLEGE DE LA GRANGE	0 €	114 €	96 €	50 €	
PLAISIR DES FLEURS	150 €	150 €	150 €	150 €	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150 €	0 €	150 €	150 €	
SAAD NEUVILLE	0 €	0 €	Non précisé	80 €	4 usagers
ADAMA45	0 €	0 €	20 €	0 €	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2025 :

ASSOCIATION	MONTANT 2023	MONTANT 2024	MONTANT DEMANDE 2025	MONTANT ATTRIBUE 2025	VOTE
LOISIRS POUR TOUS	950 € (dont 800 € subvention exceptionnelle)	250 €	700 €		Décision reportée à une autre séance de Conseil Municipal.
COMITE DES FETES	150 €	650 €	150 €		Décision reportée à une autre séance de Conseil Municipal.
LA FRATERNELLE	0 €	200 €	0 €	0 €	Unanimité : 9 pour, 0 abstention, 0 contre
DON DU SANG NEUVILLE	0 €	150 €	Non précisé	150 €	Unanimité : 9 pour, 0 abstention, 0 contre
COOPERATIVE SCOLAIRE	791 € (dont 350 € subvention exceptionnelle)	848 € + 47 € / enfant + 450 € (rempl. livres)	1013 €	750 €	Unanimité : 9 pour, 0 abstention, 0 contre
COLLEGE DE LA GRANGE	0 €	114 €	96 €	50 €	Majorité des votants : 7 Pour, 2 absentions, 0 contre
PLAISIR DES FLEURS	150 €	150 €	150 €	150 €	Mme HERVOUET et M. FONTVERNE se déplacent. Majorité des votants : 7 Pour, 0 absentions, 0 contre
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150 €	0 €	150 €	150 €	Unanimité : 9 pour, 0 abstention, 0 contre
SAAD NEUVILLE	0 €	0 €	Non précisé	80 €	Unanimité : 9 pour, 0 abstention, 0 contre
ADAMA45	0 €	0 €	20 €	0 €	Majorité des votants : 8 Pour, 1 abstention, 0 contre
TOTAL				1 330 €	

DONNE tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
réf : 2025 D 009

Au vu des travaux déjà réalisés et à venir, il est proposé que le budget 2025 se décompose comme suit :

	FONCTIONNEMENT	BP 2025
CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	117 743,88 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 650,00 €
014	Atténuations de produits	36 273,00 €
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	137 195,57 €
65	Autres charges de gestion courante	17 255,00 €
67	Charges exceptionnelles	3000,00 €
68	Dotations aux provisions	393,75 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		463 011,20 €

	RECETTES	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 500,00 €
73	Impôts et taxes	200 000,00 €
73111	<i>Dont impôts directs locaux</i>	175 000,00 €
13	Atténuations de charges	4 000,00 €
74	Dotations subventions participations	65 982,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 966,10 €
TOTAL DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT		315 448,10 €
002 - RESULTAT DE CLOTURE 2024 CUMULE		147 563,10 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		463 011,20 €
	INVESTISSEMENT	BP 2025
CHAPITRES	DEPENSES	
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	158 185,58 €
23	Construction en cours	15 000,00 €
13	Subventions d'équipement	1 830,00 €
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT		179 015,58 €
	RECETTES	
10	Dotations diverses	2 000,00 €
13	Subventions d'investissement	1830,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	137 195,57 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		141 025,57 €
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		37 990,01 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		179 015,58 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE par chapitre le budget 2025 de la commune qui s'équilibre :

- En fonctionnement à hauteur de **463 011,20 €**,
- En investissement à hauteur de **179 015,58 €**,

AUTORISE M. le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Rachat d'un terrain situé rue Porte-Balai par la mairie à l'euro symbolique : cette parcelle correspond à une partie de la chaussée, il s'agit d'une régularisation d'alignement.
- Certains administrés sont intéressés par les bâtiments préfabriqués Algeco : le conseil municipal devra délibérer pour fixer les modalités pratiques de leur évacuation.

- Décès de M. Boutillier Jean ancien Conseiller Municipal de Villereau, les obsèques sont prévues le lundi 14 avril 2025.
- Un élagage des marronniers derrière l'église est prévu dans un proche avenir ; il a été remonté que le camion poubelle rencontrait des problèmes de circulation Petite Rue car des branches dépassent de chez un des riverains.
- Une entreprise va s'occuper de l'entretien du cimetière le 16 avril 2025. Elle s'occupera également ultérieurement du terrain de jeux pour enfants et des abords de l'église.
- Une intervention de la DDE pour déraser une portion de la rue du Grand Verger (RD5) s'étendant à l'angle de la rue du Glapier jusqu'au numéro 30 est prévue. Cette opération facilitera l'écoulement de l'eau vers le fossé.

Séance levée à 21 heures 45

Le Secrétaire de séance
Julien MOYON



En mairie, le 14/04/2025
Le Maire
Adrien MAILLARD

